



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26604
19 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 18 OCTOBRE 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué émanant du secrétariat général de l'Union de juristes arabes, en date du 13 octobre 1993, concernant l'évolution de l'affaire Lockerbie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Ali Ahmed EL HOUDEIRI

ANNEXE

Secrétariat général de l'Union
de juristes arabes

No 688

Date : 13 octobre 1993

COMMUNIQUE EMANANT DE L'UNION DE JURISTES ARABES SUR
L'EVOLUTION DE L'AFFAIRE LOCKERBIE

Le secrétariat général de l'Union de juristes arabes suit avec une profonde inquiétude l'évolution de la crise de Lockerbie et la mauvaise tournure qu'elle a prise, qui constitue une violation des droits fondamentaux du peuple libyen, y compris sa souveraineté, sans compter les dommages qu'elle fera subir aux pays voisins de la Jamahiriya, ainsi que la tension et la menace à la paix et à la sécurité qu'elle créera dans la région, en particulier à la lumière des menaces que brandissent les trois Etats occidentaux parties à cette affaire, afin de resserrer les sanctions et l'embargo économiques et politiques contre la Libye, pays frère.

Le secrétariat général suit également les louables initiatives arabes et internationales destinées à contenir la crise et à lui trouver une issue juridique, ainsi qu'à résoudre ce problème sur des bases d'équité qui permettraient de tenir compte des droits des citoyens libyens, de respecter la souveraineté de la Libye et de contribuer au renforcement de la légalité internationale et de la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et de son efficacité quant au règlement des conflits.

Le secrétariat général de l'Union considère que le fait de donner à cette affaire des dimensions politiques traduisant les positions hostiles à la Libye adoptées par les parties occidentales a transformé cette affaire relevant du domaine juridique en un conflit politique, dans le cadre duquel la Libye a été menacée de l'usage de la force ainsi que de pressions, pratiques contraires à l'esprit de l'environnement international actuel qui incite à régler les crises entre Etats par voie de négociations et de manière indirecte.

Tout en rejetant les politiques fondées sur la violence et la menace de sanctions contre la Jamahiriya et son peuple, l'Union de juristes arabes demande instamment aux instances locales et internationales, dont l'ONU, de créer des conditions permettant de garder l'affaire en question dans son cadre juridique, de fournir toutes les garanties nécessaires pour ce faire et d'aplanir toutes les difficultés en présence pour faciliter un jugement équitable des deux suspects, à l'issue des procédures juridiques et des enquêtes approfondies nécessaires. L'Union fait sien le communiqué des conseillers de la défense des suspects, publié le 10 octobre 1993, et exprime sa solidarité avec eux.

A ce propos, l'Union de juristes arabes demande aux autorités des trois pays occidentaux de faciliter la tâche des conseillers juridiques, qui sont des ressortissants européens et américains, afin qu'ils puissent préparer le dossier de la défense dans de bonnes conditions, étant donné que l'accusation n'a fourni aucune preuve étayant la mise en accusation des deux suspects. En outre, les

campagnes médiatiques hostiles à la Jamahiriya et aux Libyens doivent cesser du fait qu'elles influenceront le jury et les juges, au cas où les suspects acceptent de comparaître devant un tribunal équitable et impartial dans un pays neutre.

L'Union demande à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité de prendre une position objective et constructive et de se conformer à l'esprit de la Charte des Nations Unies qui est fondé sur la consolidation de la paix et le règlement des conflits sans recourir à l'affrontement. Les juristes arabes ont bon espoir que le Secrétariat de l'ONU jouera un rôle positif en proposant un plan tendant à résoudre la crise par des moyens pacifiques sur la base du renforcement du droit, et en exerçant ses bons offices pour trouver une issue appropriée à cette crise.

Les juristes arabes demandent également à toutes les organisations juridiques et humanitaires arabes et internationales de ne ménager aucun effort pour exprimer leur solidarité avec la Jamahiriya et de veiller à ce qu'un jugement équitable et impartial soit réservé aux deux citoyens libyens, ainsi que d'appuyer les généreuses initiatives d'autres parties pour régler cette affaire, de façon que la communauté internationale bénéficie d'un environnement favorable au renforcement de la légalité internationale et de l'entente entre les peuples du monde.
